

Résidences Pro Helvetia

Pro Helvetia soutient en collaboration avec ses bureaux de liaison en Égypte, Inde, Chine et Afrique du Sud des programmes de résidence. Peuvent présenter leurs candidatures les artistes et les acteurs culturels (par ex. commissaires d'expositions, organisateurs de manifestations, médiateurs) suisses travaillant dans le domaine de la musique, de la littérature, des arts visuels, design et media interactive, du théâtre ou de la danse. Pro Helvetia permet également à des artistes et à des acteurs culturels provenant des pays mentionnés de faire des séjours du même type en Suisse.

1. Séjours en atelier 2016

Le séjour en atelier (3 mois) en Inde, Chine ou Afrique australe pour les uns, en Suisse pour les autres, permet aux artistes d'acquérir une connaissance approfondie d'un milieu culturel différent du leur. Le séjour sert à trouver de nouvelles inspirations, créer des réseaux et envisager des projets ou coopérations. Pro Helvetia, en plus de fournir le logement et le lieu où travailler, met à disposition des compétences spécialisées. La Fondation prend aussi en charge les frais de voyage et d'assurance, ainsi que les per diems. Une même personne peut présenter au total trois fois sa candidature pour un séjour en atelier de Pro Helvetia.

1.1 Critères de sélection

- Expérience reconnue: activité artistique personnelle d'un rayonnement suprarégional
- Motivation pertinente pour le contexte
- Connaissance suffisante de langues étrangères

Au maximum quatre candidatures seront acceptées par région.

1.2 Candidature

Les candidatures rédigées en anglais peuvent être déposées par le biais de www.myprohelvetia.ch jusqu'au 1^{er} mars 2015.

2. Séjours de recherche

Le séjour de brève durée (max. 4 semaines) permet à des artistes et à des acteurs culturels (par ex. commissaires d'expositions, organisateurs de manifestations, médiateurs) de faire des recherches dans un pays arabe, Inde, Chine ou Afrique australe pour les uns, en Suisse pour les autres. Il sert à préparer la réalisation d'un projet d'échange. Pro Helvetia soutient la démarche avec l'organisation de programme de visites. La Fondation prend en charge les frais de voyage, de logement et d'assurance, ainsi que les per diems.

1.3 Critères de sélection

- Expérience reconnue: activité artistique personnelle d'un rayonnement suprarégional
- Motivation pertinente pour le contexte
- Connaissance suffisante de langues étrangères
- Projet d'échanges concret, pertinent pour le contexte, promettant un effet durable et un rayonnement international, correspondant aux critères générales de Pro Helvetia

1.4 Candidature

Les candidatures rédigées en anglais peuvent être déposées en tout temps par le biais de www.myprohelvetia.ch, au moins trois mois avant le voyage.

Pour de plus amples informations, consulter www.prohelvetia.ch/ANTENNES et les pages des bureaux de liaison.